



**PROTOCOLE SANITAIRE**  
**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 10m / 18m**  
**24 ET 25 octobre 2020**

Le port du **MASQUE PERSONNEL** est **OBLIGATOIRE** pour l'entrée dans les installations et devra être porté en permanence dans le club sauf pour les tireurs pendant les phases de tir.

Du gel hydroalcoolique sera disponible à l'entrée du club et sur chaque pas de tir.

Sont utilisés :

Pas de tir 10 m :

Pas de tir 10 m vitesse et standard

Salle Bernard Huyghe

Pas de tir arbalète (salle de sport)

Lors du départ, le poste de tir doit être net et rien ne doit y rester. Une décontamination sera effectuée par pulvérisation de produit type Anios. Le produit de décontamination du poste de tir sera disponible.

Éviter les rassemblements avant pendant et après le tir (respect de la distanciation) sur l'étage et hors des salles de tir.

**Pas de tir 10 m :**

20 tireurs, 4 arbitres 2 personnes du club des FTA pour gérer les cibles électroniques, 2 à 3 entraîneurs.

Pour tous, le port du masque est obligatoire lors des déplacements, seul les tireurs seront autorisés à retirer leur masque lors de la phase de tir **UNIQUEMENT**.

**Le masque est à remettre si le tireur s'assoit sur la chaise.**

À la fin du tir, les postes de tir seront décontaminés par la pulvérisation de produit type Anios pro.



**Pas de tir vitesse et standard :**

3 tireurs vitesse et 5 tireurs standard, 3 arbitres et 2 personnes du club pour la gestion des cibles électroniques.

Pour tous, le port du masque est obligatoire lors des déplacements, seul les tireurs seront autorisés à retirer leur masque lors de la phase de tir.

À la fin du tir décontamination des postes de tir par la pulvérisation de produit type Anios pro.

**Salle de sport (arbalète) :**

2 arbitres et 5 tireurs espacés selon les règles de distanciation. Aération de la salle par l'ouverture des portes de communications sauf sur l'avant du bâtiment.

Pour tous, **port du masque obligatoire lors des déplacements**, seul les tireurs seront autorisés à retirer leur masque **lors de la phase de tir uniquement**.

À la fin du tir, décontamination des postes de tir par la pulvérisation de produit type Anios pro.

**Accueil, salle Bernard Huyghe :**

Contrôle des licences : 1 à 2 arbitres. Mise à disposition du matériel de contrôle des armes (balance, boîte de contrôle, appareil pour le contrôle des poids de détente).

Mise à disposition de lingettes de décontamination après l'utilisation de ce matériel par le tireur.

Pour tous, port du masque obligatoire dès l'entrée et l'accès au bâtiment. Une buvette et une petite restauration seront mises en place.

Aux tables, chaises et bar, la distanciation et le port de masque seront obligatoires. Une fois la commande réceptionnée, il sera possible de consommer en étant soit à l'extérieur soit installé aux tables mises en place par les FTA en respectant les règles de distanciation.

Conformément à la demande de la Fédération Française de Tir, aucun contrôle des armes ne sera effectué par les arbitres.

Un contrôle aléatoire en fin de match pourra être fait uniquement sur suspicion. Aucun tirage au sort ne sera fait pour ce contrôle.



**Arbitres :**

Le comité départemental, remettra aux arbitres 2 masques par jour ; le port est obligatoire dans toutes circonstances.

Des gants et lingettes seront à disposition en cas de besoin.

**Tireurs :**

Dès le parking, le masque est obligatoire jusqu'au poste de tir. Après installation, le masque pourra être retiré uniquement pour les phases de tir. Si retour sur la chaise le port du masque devra être remis.

**Bénévoles FTA :**

Quelles que soient la fonction et l'attribution du poste, le masque est obligatoire dans la structure et pour les déplacements.

La décontamination des postes de tir doit être faite par vaporisation de mousse type Anios après chaque série pour les pas de tir, lingettes pour les tables et les écrans.

**En raison de la Covid 19 et afin d'éviter les regroupements en fin de tir, il ne sera pas fait de remise de prix, le palmarès sera adressé à chaque club une fois finalisé.**

Ce Protocole sera affiché à l'entrée et sur les différents pas de tir.

Il sera aussi transmis à chaque club.

Pour tout manquement aux règles de sécurité, de distanciation ou au port du masque il sera demandé aux personnes de quitter les installations.

S'il était avéré qu'un tireur ne respecte pas ce règlement, il serait demandé au jury de prendre les sanctions qui s'imposent.